



7, Avenue Marceau – 58000 NEVERS

Tél: 03.86.61.82.50

Courriel: contact@nievrenumerique.fr Site Internet: www.nievrenumerique.fr

#### REPUBLIQUE FRANCAISE

### SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE

### SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2024

DELIBERATION N°2024-20 DU COMITE SYNDICAL

# AUTORISATION D'APPLICATION D'UNE OFFRE SUR MESURE SUR LA BASE TECHNIQUE DU CATALOGUE DE SERVICES DE NIVERTEL

Le comité syndical, légalement convoqué le 5 septembre 2024 s'est réuni en séance plénière le mercredi 11 septembre 2024 à 14H, sous la présidence de M. Fabien BAZIN, Président.

Étaient présents avec voix délibérative :

Fabien BAZIN, Yves RIBET,

Bertrand COUTURIER Jean-Luc VIEREN,

Thierry FAVARCQ Jean-Luc GAUTHIER (Moulins

Martine GAUDIN Communauté), Justine GUYOT, Thierry GUYOT, Sylvie THOMAS, Gilbert LIENHARD,

Guy HOURCABIE Patrice Joly
Antoine-Audoin MAGGIAR, Justine Guyot

Bruno MILLIERE

Pouvoirs:

Patrice Joly à Fabien Bazin (à partir de 14h37)

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Jean-Luc Vieren

-:-:-:-:-:-

## Cadre de référence

- ↓ VU le code général des collectivités (CGCT);
- ↓ VU la délibération n° 2006-13 du comité syndical du 2 octobre 2006 désigne le groupement constitué des sociétés Axione et ETDE en qualité de concessionnaire de travaux et de service public pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à haut débit;
- ↓ VU le contrat de concession et plus particulièrement l'article 3 « Services fournis aux Usagers » qui prévoit que le catalogue de services du Concessionnaire et ses conditions tarifaires favorisent le développement de nouveaux services et de la concurrence effective au bénéfice des Usagers du réseau et indirectement des clients finaux. Le Concessionnaire a en charge de faire évoluer régulièrement le catalogue de services pour satisfaire, en permanence les besoins des usagers;
- ↓ VU le contrat de concession et plus particulièrement l'article 33 « grille tarifaire » qui permet au Concessionnaire de proposer, à tout moment, à l'Autorité Concédante des modifications tarifaires pour tenir compte de l'évolution des conditions économiques et techniques pour maintenir la compétitivité de ses prestations et de façon à assurer l'adaptabilité du service public déléqué aux besoins de ses Usagers du Réseau;
- **↓ VU** les dispositions de l'article L. 3135-1 et des articles R. 3135-1 et suivants du code de la commande publique régissant la modification des contrats de concession.
  - ♣ VU le rapport n°3.

### APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE

- → D'autoriser l'usage ponctuel de cette Offre sur Mesure à NIVERTEL pour ce projet spécifique;
- ♣ D'autoriser Monsieur le Président du Syndicat Mixte Nièvre Numérique à signer tous les documents se rapportant à cette nouvelle offre et nécessaires à son exécution.

Envoyé en préfecture le 17/09/2024

Reçu en préfecture le 17/09/2024

Publié le

ID : 058-200002400-20240911-2024\_20\_BIS-DE

ADOPTE:

Nombre de voix pour: 15 pour

dont 1 pouvoir

Nombre de voix contre :0 Nombre d'abstention : 0

LE PRESIDENT DU COMITE SYNDICAL

Fabien BAZIN

Fabien BAZIN

Le Président du Syndicat mixte

**DELIBERATION** 

PUBLIEE LE